Organisation du stage

Durant le stage, le stagiaire est tenu de remplir certaines obligations. Les principales sont reprises ci-dessous :

- réussir les examens de stage pratiques et, le cas échéant, les examens de stage théoriques restants ;
- effectuer au moins mille heures de missions révisorales par année de stage, sous la surveillance d'un maître de stage ;
- rapporter les activités de stage dans un journal de stage.

Chaque année, la Commission du stage organise une série de séminaires de stage facultatifs, qui servent de préparation à la présentation des examens de stage pratiques. C'est pourquoi le programme des séminaires de stage englobait de nouveau en 2018 les thèmes qui font partie des examens de stage pratiques et ces séminaires étaient animés par des spécialistes des disciplines concernées.

Au total, 723 présences ont été enregistrées lors des 22 séminaires de stage (11 en français et 11 en néerlandais) organisés au cours de l'année écoulée, soit une moyenne de 33 participants par séminaire.

La Commission du stage se soucie en permanence de garantir et, si nécessaire, améliorer la qualité des séminaires de stage. La Commission du stage suit l'évaluation des séminaires de stage de près grâce aux formulaires d'évaluation qui sont complétés par les participants aux séminaires. Il ressort de ces formulaires d'évaluation que les pourcentages moyens s'élèvent à 83 % pour l'appréciation générale, 86 % pour l'approche pédagogique et 79 % pour la documentation.

À la suite des séminaires de stage, 20 examens de stage (10 en français et 10 en néerlandais) ont été organisés durant la période de septembre à novembre, pour lesquels un total de 1.151 présences a été enregistré. Le taux de réussite global s'élevait à 63 %.

Le nouvel l'examen de stage pratique portant sur la matière supplémentaire « déontologie et indépendance » (aux termes du nouvel AR) a été organisé, par la première fois le 19 janvier 2019.

